

**CAF Charente-Maritime
4 BIS Avenue du Gal Leclerc
TSA 47123
17000 La Rochelle**

**Aménagement des espaces extérieurs
accueil public du siège de la CAF 17
4 BIS avenue du Gal Leclerc
17000 La Rochelle**

LOT 5 – SERRURERIE - CLÔTURE

ARCHITECTE :

Christophe DUMET
18, rue Eugène Biraud
17700 Surgères

TEL 05.46.07.57.90
dumet.archi@gmail.com

BUREAU DE CONTRÔLE :

APAVE Mme JAY
ZI Marie Touboulic
17 rue Pierre-Marie Touboulic
17300 Rochefort
TEL 05 4699 40 23
mathilde.jay@apave.com

BET FLUIDES :

ABAUQUE INGÉNIERIE
6 rue de Belgique
BP 80102
17285 Puilboreau cedex
TEL 05 46 66 53 35
contact@abaque-ingenierie.fr

BET ACOUSTIQUE :

ACOUSTEX
25 bis rue Alsace-Lorraine
79000 Niort
TEL 05 49 33 55 24
francois.bonnefous@acoustex.fr
contact@acoustex.fr

SPS :

APAVE Mr LARGE
ZI Marie Touboulic
17 rue Pierre-Marie Touboulic
17300 Rochefort
TEL 05 46 99 40 23
christophe.large@apave.com

5.00 GÉNÉRALITÉS

5.00.1 DÉFINITION DU PROJET

Le présent document définit les travaux de serrurerie

Le présent document ainsi que les plans et détails joints, ne peuvent être dissociés de l'ensemble des pièces administratives

Sont à la charge de l'entreprise :

A partir des documents remis à l'appel d'offre :

- les plans d'exécution
- les études de synthèse en relation avec les autres corps d'état.

Les entreprises soumissionnaires devront impérativement consulter l'ensemble des plans du dossier ; les plans de l'architecte et les plans de bureaux d'étude.

5.00.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent CCTP comprennent, énumérés non limitativement :

- les portes métalliques, main courante etc...
- les ouvrages de finition etc...
- les mesures d'hygiène et de sécurité définies par le coordinateur de sécurité

Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions du présent CCTP et des prescriptions communes à tous ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux.

L'entrepreneur devra fournir les installations complètes, en ordre de fonctionnement, tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art et les règlements en vigueur.

5.00.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

5.00.3.1 DOCUMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

Les travaux seront exécutés conformément aux clause et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les prescriptions techniques générales du règlement sur les adjudications de travaux de construction
- les documents techniques applicables aux travaux de menuiserie métallique et de serrurerie.

- les normes françaises homologuées (NF) en particulier les normes :

* FN A 46-402 tôles minces laminées à froid – tolérances sur dimensions

* NF EN 10069 (indice de classement : A 46-503) tôles en acier laminées à chaud d'épaisseur égale ou supérieure à 3 mm. Tolérances sur les dimensions, la forme et la masse.

* NF P 01-012 Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier

- Les normes DIN en vigueur pour ce corps de métier

le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des cahiers des clauses techniques des documents techniques unifiés (DTU) n° 37-1 menuiseries métalliques

- Ainsi aux cahiers des clauses techniques spéciales assortis aux DTU
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que les transports et manutention diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entreprise soumissionnaire devra inclure dans son offre, tous les éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

5.00.3.2 INDICATIONS AU CCTP

Le soumissionnaire est tenu de vérifier si les détails de construction décrits au CCTP sont complets, si les types de construction sont appropriés et s'ils présentent les qualités requises à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus. Ceci s'applique également aux raccords à la maçonnerie et aux sollicitations auxquelles ils sont soumis.

5.00.3.3 MATÉRIAUX EN ACIER

Les pièces d'acier pour ancrage et renforcement devront être prévues soit en acier inoxydable, soit en acier galvanisé. Les parties devant être soudées lors de la pose devront être recouvertes de pâte au zinc.

5.00.3.4 PROTECTION CONTRE LA CORROSION

Tous les ouvrages métalliques seront galvanisés à chaud conformément aux normes NF 91-121 et 91-122.

5.00.3.5 COTES DE CONSTRUCTIONS

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront également tenir compte de la nature des façades prévues aux plans et documents d'appel d'offres, en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments. Les cotes de construction seront élevées sur le chantier dans la mesure du possible par l'entreprise suivant les possibilités de planning d'exécution des travaux.

5.00.3.6 PLANS D'EXÉCUTION

L'entreprise du présent lot devra tous les plans de façonnage ou d'atelier à fournir au Maître d'œuvre et au bureau de contrôle.

5.00.3.7 POSE DES ÉLÉMENTS

La pose des portes sera facilitée par l'intermédiaire d'un précadre en acier galvanisé.

La mise en place des menuiseries dans le gros œuvre, les fixations, tolérances et calfeutrements sont définis par le DTU 37-1.

La pose pourra être facilitée par l'utilisation de cale de réglage assurant un positionnement précis du cadre.

Les éléments de serrurerie devront être d'aplomb et parfaitement alignés en fonction du tracé métrique réalisé à chaque niveau du bâtiment.

Tous les matériels de fixation nécessaires à la pose devront être inclus dans les calculs des prix unitaires. Si pour certains raccordements sont prévues des pattes d'ancrage, elles seront livrées franco sur le chantier et coulées dans les éléments du gros œuvre. Dans ce cas, les plans de positionnement devront être remis à temps par le mandataire après passation de l'ordre.

Les matériels de fixation tels que les vis, les boulons et pièces du même genre devront être en acier inoxydable. Les autres éléments de fixation en acier seront galvanisés.

Tous les raccordements à des éléments de construction contiguës devront être considérés dans le calcul des prix unitaires.

L'entreprise prévoira toutes sujétions de scellement au sol sur dallage, et des possibilités de dilatation des parois au niveau de ses scellements.

5.00.4 SÉCURITÉ DE CHANTIER

Se référer au PGC.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

5.01 STRUCTURE

5.01.1 DÉPOSE

L'entreprise aura à sa charge la dépose des anciens portails non conservés et leur évacuation :

Le portail coulissant 100 X 180, repère E & son automatisme.

Portail OF 2 vantaux 346 X 200, repère D compris les 2 arrêts.

Les barrières de relevage automatique + Borne et automatisme situées en bas de rampe : (Emplacement portail F et bas de la rampe accès sous-sol).

Localisation : Voir plan masse.

5.01.2 CADRE MÉTALLIQUE

Fourniture et pose d'un cadre métallique autoportant en tubes métalliques 150 X 150, épaisseur 10 mm fixés au sol par une platine de scellement et goudjons d'ancrage. L'ensemble galvanisé et thermolaqué, RAL 7013.

Localisation : Les 2 portiques du sas d'entrée 220 X 235 et 200 X 225 et 2 entretoises horizontales à H=225.

5.02 GARDE-CORPS

Fourniture et pose de garde-corps H = 1 m en acier galvanisé comprenant :

- Poteaux verticaux en plats de 50 X 10 fixés à l'anglaise avec platines rondes dans la paillasse de l'emmarchement.
- Main courante H = 1,10 m en tube de diamètre = 40.
- Barraudage vertical espacé de 11 cm et tubes hauts et bas dans le sens de la pente en tube 10 X 10.

L'ensemble conforme au DTU.

Localisation : Garde-corps rampant 1,20 ml de l'escalier de 5 hauteur accès TRANSFO depuis la voie pompier.

Voir plan masse.

5.03 CLÔTURE

5.03.1 CLÔTURE MAILLE RIGIDE

Fourniture et pose d'une clôture maille rigide treillis soudés à plis renforcés gris tourterelle type BASTILÈGE RAL au choix sur poteaux rigides H = 180. Mailles 200 X 50 mm avec picots défensifs.

Compris toutes sujétions de pose de poteaux galvanisés plastifiés espacés de 2 m maximum. Scellés dans béton dans terrain naturel sur 50 cm de profondeur pour les parties implantées sur zone espace vert en contrebas du parvis et fixées sur des

platines étriers (à la charge du lot) par la partie de grillage à planter sur le mur de soutènement de la rampe d'accès sous-sol le long de la voie pompier.
Compris sujétions de renforts de contreventements dans les angles et sur les grandes longueurs.
Compris les dés béton d'encastrement des poteaux et toutes sujétions de fouilles et coffrage à la charge du présent lot.

Localisation : Plan masse : Repère grillage rigide

- Clôture entre le parvis et la dalle béton côté transfo compris retour droit jusqu'à la limite de propriété.
- Clôture sur le mur de soubassement entre la rampe d'accès au sous-sol et la voie pompiers sur les 2 cotes.

5.03.2 **PORTILLON**

Fourniture et pose de portillon H = 180 ht en structure galvanisé thermolaqué (RAL 7010), y compris poteaux verticaux à fixer sur tube galva, serrure de sécurité avec cylindre européen. Remplissage par barraudage vertical en tube carré : espacement 11 cm.

Gâche électrique à émission et ferme porte.

Sectionneur et canon pompiers.

Localisation :

1 portillon : 1 vantail dim 90 X 180, accès piéton depuis le parking personnel, Repère A.

1 portillon Accès piéton entre la rue Aliénor d'Aquitaine, dim 100 X 180 ht et la rampe livraison, repère C.

NOTA : Y compris ancrage béton des poteaux. Plots béton à la charge du présent lot.

5.03.3 **CLÔTURE BARRAUDAGE VERTICAL**

Clôture à barraudage vertical, en tube vertical 10 X 10 soudés à plat sur plots horizontaux de 4 cm de hauteur. (3 plots sur la hauteur à l'identique de la clôture existante) et entre poteaux 10 X 10 fixés sur platines. L'ensemble galvanisé et peint (thermolaqué sur platines. L'ensemble galvanisé et peint (thermolaqué RAL 7010).

Localisation : Zone parvis :

- Entre la jardinière et le portillon A, H = 180.
- Entre grille existante et portail coulissant, repère D, 2 X 60 cm.
- Entre le portillon A et le mur mitoyen posé sur la murette existante H = 110.
- En pied de la rampe de livraison sous le bâtiment, dim 600 X 200 ht dans le prolongement du portail coulissant F.
- Au droit de l'ancienne boîte aux lettres à déposer, rue Aliénor d'Aquitaine, dim 30 X 30, à côté du poteau existant portail repère D.

5.03.4 **PORTAIL POMPIERS**

Fourniture et pose d'un portail 2 vantaux, dito portillon avec verrou sur le semi fixe, type LOC INOX (Condamné en position fermée, serrure pompiers et 2 arrêts de

portail en fonte latéraux sur pied + double béquillage. L'ensemble thermolaqué RAL au choix.

Localisation : Voie pompier / parvis repère B, dim 300 X 180 ht.

5.03.5 PORTAIL LIVRAISON
SANS OBJET.

5.03.6. PORTAIL COULISSANT

Portail coulissant neuf :

Fourniture et pose d'un portail coulissant, en structure galvanisé peinte thermolaqué RAL au choix, y compris poteaux verticaux à fixer sur tube galva : rail bas, Remplissage par barraudage vertical en tube carré : espacement 11 cm. Motorisation avec commande électrique par boîtier émission et toutes sujétions d'équipement de sécurité (sondes, barres, commande électrique) conformes à la EN 13241-1 marquage CE.

NOTA : Y compris ancrage des poteaux sur longrine béton du maçon et fourreaux à positionner dans la longrine du GO pour la boucle de sécurité.

Protections grillages des zones dangereuses ou arrières.

Sectionneur et canon pompier.

Localisation : Portails coulissants :

- Rue Aliénor d'Aquitaine :
Repère E, dim 1000 X 180 ht
Repère D dim 500 X 180 Ht
 - Bas de la rampe livraison :
Repère F dim 500 X 180 Ht
- Protection risque cisaillement par mise en place de grillage RHINOSTOP, maille rigide dito 5.03.1 pour permettre de fiabiliser les équipements de sécurité.

Localisation : Refuite intérieure des portails coulissants D, E et F.

NOTA : la position du portail D et de la Borne lecteur de Badge situés dans la rampe existante devra impérativement être validée par le maître d'ouvrage et l'architecte sur place avant exécution .

5.03.6 RÉPARATION ET REMISE EN JEU PORTAILS TUBULAIRES

5.04.1 PORTAIL AVENUE DU GaI LECLERC

Portail dim 300 X 200 en tube métal, barraudage vertical, allège pleine tôle, sur pivot :

- Dépose soignée du portail et de ces 2 montants fixes ancrées dans les murs de maçonnerie latéraux et pose d'une grille HERAS provisoire.
- Repose de l'ensemble sur une longrine béton neuve réalisée par le lot gros œuvre, avec repose sur pivots neufs, et reprise des ouvrages verticaux des 2 poteaux sur sommiers béton réalisés par le lot gros œuvre 3 sommiers béton sur la hauteur.
- Remise en jeu de l'ensemble de chaque poteau et pose serrure neuve à cylindre européen A2P.

Localisation : Portail repère I.

5.04.2 PORTAIL RUE ALIÉNOR D'AQUITAINE

Remise en jeu complète du portail voie pompiers et changement de la serrure pompiers.

Localisation : Repère H.

5.05 MISE EN CONFORMITÉ AU PGC SPS

5.05.1 MISE EN CONFORMITÉ PGC SPS

L'entrepreneur devra se conformer au PGC du coordonnateur SPS et aux règles de sécurité et ce, pendant toute la durée des travaux.

Un poste « SÉCURITÉ » doit impérativement être valorisé dans le devis.

5.05.2 NETTOYAGE

L'entrepreneur du présent lot devra effectuer un nettoyage complet afin de les débarrasser de toutes salissures inhérentes aux travaux du présent lot

Compris évacuation des gravois, palette de livraison et de stockage à la décharge publique

D'une façon générale, l'entrepreneur devra le nettoyage de ses ouvrages et l'enlèvement de ses déchets.

5.03.3 REMISE DE DOCUMENTS

En fin de chantier, l'entreprise devra remettre au maître d'ouvrage, par le biais du maître d'œuvre et coordonnateur SPS, les DOE et DIUO.

Nature du support et nombre d'exemplaires suivant documents administratifs.

Un poste « REMISE DE DOCUMENTS » doit impérativement être valorisé dans le devis.
